



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 FEVRIER 2019

N°2019-05

L'an deux mille dix neuf et le lundi 4 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 29/01/2019

Date d'Affichage : 29/01/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Yoane MARTINIÈRE donne pouvoir à M. Alexandre FRESNEAU.

SECRÉTAIRE : M. Alexandre FRESNEAU,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs



Objet de la délibération 2019-05 Subventions des associations

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des différentes associations et rappelle les sommes allouées l'année dernière. Il propose de reconduire les mêmes montants, sauf pour l'association Mouvement Vie Libre, pour qui il propose de réévaluer le montant.

De plus, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 200 € au Comité des fêtes pour l'organisation du feu d'artifice de cette année.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** les propositions conformément au tableau annexé, ainsi que le montant de la subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes.
- Le crédit de la ligne imprévue fera l'objet de prochaine(s) délibération(s) pour affectation.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'APE demandant une aide financière pour le voyage scolaire du 11 au 15 février 2019 à Murat le Quaire.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à 8 voix + 3 pouvoirs pour et 3 voix + 1 pouvoir contre :

- **ACCEPTE** de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'APE pour aider au financement du voyage des enfants.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme, En Mairie, le 6 février 2019

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le :
Et publication ou notification le :



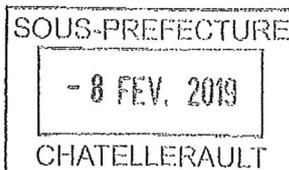
Le Maire,

Géry WIBAUX

SUBVENTIONS 2019

Subventions aux Associations	VOTE 2018 (BP+DM)	REALISATIONS 2018	PROPOSITIONS 2019	VOTE 2019
A.D.M.R	800.00 €	800.00 €	800.00 €	800.00 €
E.S.O.D Foot Ball	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
D.S.B	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €
A.C.C.A	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €
Anciens Combattants UNC AFN	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €
A.P.E	330.00 €	330.00 €	330.00 €	330.00 €
Sub Exc (Remise de Prix)	140.00 € (14 Enfants)	140.00 €	80.00 € (8 enfants)	80.00 € (8 Enfants)
Sub. Exceptionnelle Voyage	/	/	500.00 €	500.00 €
COMITE DES FETES	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Feu d'Artifice			1 200.00 €	1 200.00 €
<i>La Joie de Vivre</i>	225.00 €	225.00 €	225.00 €	225.00 €
<i>Création Déco Echange</i>	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €
Amicale des Présidents de St-Blaise	45.00 €	45.00 €	/	/
La Prévention Routière	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €
Esp.Sport.Gym DANGÉ	260.00 € en fonction du nombre d'enfants	150.00 €	130.00 € en fonction du nombre d'enfants	130.00 € en fonction du nombre d'enfants
Mouvement Vie Libre	80.00 €	80.00 €	100.00 €	100.00 €
R.A.S.E.D	90.00 € en fonction du nombre d'élèves	87.00 €	82.00 € en fonction du nombre d'élèves	82.00 € en fonction du nombre d'élèves
Secours Catholique	/	/	150.00 €	150.00 €
Imprévus	300.00 €		300.00 €	300.00 €
TOTAL	4 000.00 €	3 587.00 €	5 627.00 €	5 627.00 €

Le 05 Février 2019



Le Maire,

Géry Wibaux
Géry WIBAUX